

Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Période close le 31 décembre 2018

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1 800 387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.banquescotia.com/fondsprivescotia ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1, rue Adelaide E., 28^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures du Fonds relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures.

Dans le présent document, « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables

ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Objectif et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif d'offrir un revenu indexé sur l'inflation et une appréciation du capital à long terme au moyen d'investissements dans des titres de capitaux propres émis par des sociétés du monde entier qui détiennent ou exploitent des infrastructures.

Le Fonds cherche à atteindre son objectif en investissant dans de nombreux titres mondiaux de sociétés d'infrastructures cotées en bourse, dont des sociétés opérant dans les secteurs suivants :

- Transport : routes, aéroports, ports et chemins de fer
- Services aux collectivités : eau, gaz et électricité
- Énergie : pipelines et stockage pétrogaziers
- Communications : tours et satellites

Le conseiller en valeurs utilise un processus de recherche fondamentale rigoureux pour repérer les sociétés de grande qualité ayant de solides fondamentaux exerçant leurs activités sur des marchés avec de fortes barrières à l'entrée. La méthode micro-économique du conseiller en valeurs est axée sur la capacité des sociétés à obtenir des flux de trésorerie disponibles au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, de même que la qualité globale de la société mesurée par des facteurs comme le pouvoir de fixer les prix, les résultats d'exploitation, la solidité financière, le contexte réglementaire et la pérennité.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

Résultats

Le Fonds a été créé le 16 janvier 2018. Les résultats des placements d'un fonds en activité depuis moins d'un an ne sont pas présentés.

Au cours du premier semestre de 2018, les actifs défensifs, comme les sociétés d'infrastructure inscrites à la cote de diverses bourses mondiales, ont été affectés par la hausse rapide des taux des valeurs du Trésor américain. Ce facteur, combiné à la croissance économique mondiale synchronisée, a mené les investisseurs à délaisser les secteurs plus défensifs du marché à la faveur de titres plus cycliques. (Les titres défensifs sont d'ordinaire plus sensibles aux changements de l'économie, tandis que les titres cycliques le sont moins.) Toutefois, au cours du dernier trimestre de l'année, les inquiétudes relatives au ralentissement de la croissance économique mondiale ont fait croître la volatilité sur les marchés, mettant en évidence le caractère attrayant du secteur des infrastructures, ainsi que de sa stabilité, de ses actifs à long terme et de ses flux de trésorerie prévisibles.

Le processus de placement du Fonds est axé sur la sélection des titres. Il accorde de l'importance tant à la qualité qu'à l'évaluation et cherche à déceler des titres sous-évalués. La performance par rapport à l'indice de référence dépend donc principalement de la sélection des titres. La société de péage routier Atlantia SpA est le titre qui a le plus nui au rendement. L'effondrement d'un pont à Gênes a conduit le gouvernement italien à demander la révocation de la concession routière gérée par la société. La société brésilienne de péage routier CCR S.A. a gêné le rendement, car les problèmes d'ordre économique et politique et une enquête pour corruption ont fait reculer le titre. PG&E Corp., société de services aux collectivités d'électricité de la côte Ouest américaine, a sous-performé en raison des inquiétudes sur les passifs éventuels engendrés par les coûts des feux de forêt en Californie en 2018.

UGI Corp. (société de services aux collectivités de gaz, États-Unis), Dominion Energy Inc. et Plains All American Pipeline, L.P. ont contribué au rendement. UGI a surperformé, car le marché

reconnaît de plus en plus son potentiel de croissance des bénéfices et sa solidité financière. Le temps plus froids du début de 2018 a soutenu ses activités de services aux collectivités et ses activités intermédiaires.

Dominion Energy a publié des perspectives positives pour ses dépenses d'investissement sur son territoire de service en Virginie avec l'adoption du *Grid Transformation & Security Act*, qui incite les sociétés à investir dans les réseaux de transport d'énergie et l'énergie renouvelable. Le marché a également bien réagi à sa vente d'actifs non essentiels de production d'énergie et à sa possible acquisition de SCANA Corp. en Caroline du Sud. Plains All American Pipeline a enregistré de solides bénéfices et a révisé ses prévisions à la hausse, car les volumes de production élevés dans le bassin permien au Texas ont stimulé la demande pour ses services.

SBA Communications Corp. et Emera Inc. ont été ajoutés au portefeuille du Fonds au cours de la période. SBA possède un portefeuille de grande qualité de tours de transmission sans fil et a une bonne visibilité sur ses bénéfices à long terme grâce aux revenus contractuels. La croissance structurelle est tirée par la demande de données sans fil, les indexations de prix et les rachats d'actions. La sous-performance du titre suppose que les préoccupations relatives à l'exposition de la société en Amérique latine ont été prises en compte dans les évaluations, et représente pour le Fonds une porte d'entrée intéressante.

Emera est une société canadienne de services aux collectivités d'électricité et de gaz qui tire une grande partie de ses bénéfices des activités qu'elle mène dans des États américains favorables aux affaires. La période de sous-performance importante qu'elle traverse reflète les inquiétudes sur sa situation financière après son acquisition d'une société de services aux collectivités en Floride pour 10 milliards de dollars américains et fournit un point d'entrée intéressant pour le Fonds. L'importance renouvelée que la société accorde à la croissance interne et la vente prévue d'actifs non essentiels devraient lui permettre d'atteindre des multiples d'évaluation traduisant mieux la qualité de ses activités réglementées.

Les placements du Fonds dans les opérateurs ferroviaires CSX Corp. (côte Est américaine) et Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique ont été vendus. CSX affiche une croissance solide de ses bénéfices depuis qu'elle a mis en œuvre sa procédure d'exploitation ferroviaire au début de 2017. La vigueur de l'économie américaine et les baisses d'impôt des sociétés ont également permis de maintenir le momentum de bénéfices. Le titre a été vendu, car nous croyons que les nombreux gains connexes ont déjà été réalisés. Le titre de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique a initialement été acquis par le Fonds après un recul des données sur le service de sa rivale, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ce qui représentait une occasion pour Canadien Pacifique d'accroître sa part de marché. La position a été vendue après que la société ait tiré profit de cette occasion.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté de 154 400,0 %, passant de 0,2 M\$ au 31 décembre 2017 à 309,0 M\$ au 31 décembre 2018. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 301,9 M\$, par

un résultat des placements de 7,0 M\$ et par des distributions en trésorerie de 0,1 M\$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

IFRS 9 Instruments financiers

Le Fonds a adopté IFRS 9 *Instruments financiers* pour la période commençant le 1^{er} janvier 2018. L'adoption d'IFRS 9, qui a été appliquée rétrospectivement, n'a entraîné aucun changement dans le classement et l'évaluation des instruments financiers, tant pour la présente période que pour la précédente.

L'incidence de la norme sera l'ajout d'informations supplémentaires sur les changements apportés au classement de certains instruments financiers, pour le rendre conforme à IFRS 9. L'adoption de la norme n'a aucune incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % des courtiers en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette section a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur

liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Commissions de courtage

De temps à autre, le Fonds peut conclure des opérations sur les titres en portefeuille avec Scotia Capitaux ou avec d'autres maisons de courtage liées dans lesquelles la Banque Scotia détient une participation importante (les « courtiers liés »). Ces courtiers liés peuvent toucher des commissions ou des marges dans la mesure où ces opérations sont réalisées selon des conditions comparables à celles des opérations effectuées avec des courtiers non liés.

Pour la période, le Fonds a versé des commissions s'élevant à 158 \$ à des courtiers liés.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au

Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Carol S. Perry (présidente), Stephen J. Griggs, Simon Hitzig, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en

tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;

- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds s'est appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

Principales données financières

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

Actif net par part du Fonds (\$)¹

Pour la période close le	Augmentation (diminution) liée aux activités :						Distributions :				Actif net à la clôture de la période¹	
	Actif net à l'ouverture de la période	Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Augmentation (diminution) totale liée aux activités²	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital		Total des distributions³
Série Apogée												
31 déc. 2018	10,00	0,41	(0,08)	0,16	0,03	0,52	-	(0,21)	(0,11)	-	(0,32)	9,85
31 déc. 2017*	10,00	0,00	(0,00)	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-	10,00
* La série Apogée a été lancée le 14 novembre.												
Série F												
31 déc. 2018*	10,00	0,10	(0,04)	0,04	(0,25)	(0,15)	-	(0,21)	(0,11)	-	(0,32)	9,82
* La série F a été lancée le 19 octobre.												
Série M												
31 déc. 2018	10,00	0,39	(0,12)	0,14	(0,22)	0,19	-	(0,21)	(0,11)	-	(0,32)	9,82
31 déc. 2017*	10,00	0,00	(0,00)	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-	10,00

* La série M a été lancée le 14 novembre.

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées dans la note 2 des états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

² L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars)¹	Nombre de parts en circulation¹	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%)²	RFG avant abandon ou absorption des charges (%)²	Ratio des frais d'opérations (%)³	Taux de rotation du portefeuille (%)⁴	Valeur liquidative par part (\$)
Série Apogée							
31 déc. 2018	85 336	8 660 407	0,28	0,28	0,18	53,69	9,85
31 déc. 2017	75	7 500	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Série F							
31 déc. 2018	21	2 096	1,16	1,16	0,18	53,69	9,82
Série M							
31 déc. 2018	223 640	22 781 054	0,66	0,66	0,18	53,69	9,82
31 déc. 2017	75	7 500	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00

¹ Données à la date de clôture des exercices indiqués.

² Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre, d'une part, le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période déterminée et, d'autre part, sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et autres coûts de transactions du portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couv-

rent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autret (%)
Série Apogée*	s. o.	s. o.	s. o.
Série F	1,00	s. o.	100,0
Série M	0,50	s. o.	100,0

* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

En vertu du Règlement 81-106, les informations relatives au rendement passé et au rendement annuel ne sont pas présentées, le Fonds étant un émetteur assujéti depuis moins d'un an.

Aperçu du portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1 800 387-5004, ou en visitant le site Web www.banquescotia.com/fondsprivesscotia, 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Par pays/région	% de la valeur liquidative ¹
États-Unis	49,7
Canada	8,5
Japon	8,3
Australie	7,3
Royaume-Uni	6,0
Hong Kong	4,6
Espagne	4,6
Italie	3,2
Brésil	2,4
France	2,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7
Mexique	1,0
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,3

25 principaux titres

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Dominion Resources, Inc.	6,8
Transurban Group	6,3
NextEra Energy, Inc.	5,6
Kinder Morgan Inc.	5,4
TransCanada Corporation	4,6
East Japan Railway Company	4,2
American Electric Power Company Inc.	4,2
Atlantia SpA	3,2
Eversource Energy	3,0
Crown Castle International Corporation	2,8
American Tower Corporation	2,8
Williams Companies Inc., The	2,7
Union Pacific Corporation	2,7
National Grid PLC	2,6
Aena S.A.	2,6
Jiangsu Expressway Co., Ltd., cat. H	2,6
SBA Communications Corporation, cat. A	2,4
CCR S.A.	2,4
Eversource Energy	2,3
Vinci SA	2,2
Ferrovial S.A.	2,0
Hydro One Limited	2,0
Alliant Energy Corporation	1,9
Emera Inc.	1,9
West Japan Railway Company	1,8

¹ Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.

